



**PREFET DE L'ALLIER**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Numéro spécial**

**Du 28 octobre 2015**

**Edité le 28 octobre 2015**

**2, rue Michel de l'Hospital – BP 1649 – 03016 MOULINS Cedex**  
Téléphone : 04.70.48.30.00 – Télécopie : 04.70.20.57.72  
Courriel : [prefecture@allier.gouv.fr](mailto:prefecture@allier.gouv.fr)

## SOMMAIRE

### **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE L'ALLIER**

#### **Service protection des animaux et de l'environnement**

– Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2671bis/2015 portant désignation des vétérinaires mandatés pour l'exercice des missions de certification officielle en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux vivants et de leurs produits.....3

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE L'ALLIER**  
**Service protection des animaux et de l'environnement**

– Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2671bis/2015 portant désignation des vétérinaires mandatés pour l'exercice des missions de certification officielle en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux vivants et de leurs produits

**ARTICLE 1**

La liste départementale des vétérinaires mandatés pour l'exercice des missions de certification officielle en matière d'échanges au sein de l'Union européenne d'animaux vivants, de semences, ovules et embryons prévu à l'article D. 236-6 du code rural et de la pêche maritime est fixée comme suit :

Nom et prénom du vétérinaire	Année d'obtention du diplôme autorisant l'exercice de la profession vétérinaire	N° d'Ordre	Domicile professionnel d'exercice	Date de fin de mandat
BERR François	1985	8790	Cabinet vétérinaire Route de Treban 03240 CRESSANGES	25/10/2020
BOUCHANT Charles	1986	216		25/10/2020
GLENISSON Philippe	1997	13601		25/10/2020
THOMAS-GUINGAND Guillaume	2009	23207		25/10/2020
NAVARRO Florent	2012	25378		25/10/2020
BACHELET Bénédicte	2013	25814		25/10/2020

**ARTICLE 2**

Le mandat pour chaque vétérinaire certificateur est octroyé pour les espèces et produits suivants :

- bovins, ovins, porcins, volailles, équins ;
- semences, ovules et embryons des mêmes espèces.

**ARTICLE 3**

Le mandat pour chaque vétérinaire certificateur est octroyé pour les centres de rassemblement agréés, à la date de signature du présent arrêté, aux échanges intracommunautaires de bovins :

**Lot 1 – Rive Gauche**

Libellé du centre de rassemblement	ADRESSE		N° d'agrément
SOCAVIAC/FEDER	Les Chaumas	03430 VILLEFRANCHE D'ALLIER	0307R
SAS BOVEX	Pochonnière	03390 BLOMARD	0301R
SCA LONGEVILLE	Longeville	03240 DEUX CHAISES	0305R
SARL THOMAS BETAÏL	Les Prugnes	03190 VALLON-EN-SULLY	0303R

**Lot 2 – Rive Droite**

Libellé du centre de rassemblement	ADRESSE		N° d'agrément
SICAGIEB	Montedoux	03340 MONTBEUGNY	0304R
EARL MULLINERIS	Vauvre	03340 ST GERAND-DE-VAUX	0302R
SARL BOURBONNAISE BETAÏL VIANDES	Les Tournus	03130 ST DIDIER-EN-DONJON	0308R
SARL ANDRE HUG ET FILS	Les Jacquots	03130 ST DIDIER-EN-DONJON	0306R

ARTICLE 4

Le mandat pour chaque vétérinaire certificateur est octroyé pour les échanges d'animaux vivants, de semences, ovules et embryons avec les États membres de l'Union Européenne.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6

Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux vétérinaires mandatés listés ci-dessus et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Moulins, le 26 octobre 2015

P/Le préfet et par délégation,  
La directrice départementale de la cohésion  
sociale et de la protection des populations,

**SIGNE**

Pascale DOUCET